

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Mes démarches d'immatriculation
de véhicule

Comment obtenir un rapport HISTOVEC (ex certificat de non-gage) ?



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest;
Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας;
Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība;
Sveikības liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni
Rejestracyjný list; Rejestracyjný list; Rejestracyjný list; Rejestracyjný list;
Rejestracyjný list; Rejestracyjný list; Rejestracyjný list; Rejestracyjný list;
Rejestracyjný list; Rejestracyjný list; Rejestracyjný list; Rejestracyjný list;

1. À QUOI SERT LE RAPPORT HISTOVEC ?

Le **rapport HISTOVEC** (ex-certificat de non gage) doit être remis à l'acquéreur lors de la vente ou le don du véhicule. Il doit dater de **moins de quinze jours au moment de sa transmission**.

Il garantit au futur acquéreur que le véhicule n'est pas gagé (l'emprunt est payé) et qu'il n'y a pas de blocage administratif empêchant d'immatriculer le véhicule à son nom. Il indique la situation précise du véhicule et permet de savoir, le cas échéant, pourquoi il ne peut pas être donné ou vendu.

Cf. article L. 322-2 et L. 322-3 du code de la route
article R.322-4-V du code de la route article 10 de l'Arrêté
du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules

2. COMMENT OBTENIR UN RAPPORT HISTOVEC ?

Sur le site <https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec> l'obtention du document est immédiate. Pour l'obtenir, les informations suivantes, figurant sur mon certificat d'immatriculation (ex-carte grise), me seront demandées :

- Nom, prénom et date de naissance du titulaire du certificat d'immatriculation (ex carte grise), ou raison sociale si personne morale.
- Le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- Le numéro de formule du certificat d'immatriculation du type « 2009AS05284 » au recto du certificat d'immatriculation.



Si ma demande de rapport HISTOVEC ne peut aboutir, je peux obtenir un certificat de situation administrative détaillée sur le site https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat ou je peux transmettre ma demande de CSA via mon espace sur le site ANTS. Elle sera transmise à un service instructeur pour traitement.

JE N'ARRIVE PAS À OBTENIR UN RAPPORT HISTOVEC OU UN CSA ?

En me connectant à Mon Espace sur le site de l'ANTS.

Étape	Libellé de la rubrique	Sélection
1	Effectuer une nouvelle demande/ type de demande	« je souhaite faire une autre demande »
2	Je clique sur « ajouter une demande »	
3	Catégorie	« obtenir un justificatif ou un remboursement »
4	Sous-catégorie	« certificat de situation administrative détaillé »
5	<ul style="list-style-type: none">• Je coche si j'effectue cette démarche « pour moi-même » ou « pour quelqu'un d'autre » ;• J'explique précisément ma situation dans le champ libre ;• Je joins tous les justificatifs nécessaires.	